

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA

5 déc. 2011

À une séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 5 décembre 2011, à laquelle étaient présents :

M. Bernard Flébus
M. Mario Lefebvre
M. Lucien Pelletier
M. Jocelyn Brouillard
Mme Audrey McFadden
Mme Julie Parent

Était absente Mme la conseillère Céline Richard.

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flébus, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général, secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie.

278-12-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Parent

Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

279-12-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 462 FIXANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 ET FIXANT LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION.

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, en vertu de la Loi sur les cités et villes, et la Loi sur la fiscalité municipale, imposer et prélever annuellement des taxes, tarifs et compensations pour payer les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Pelletier et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Ville de Ville-Marie adopte le règlement numéro 462 fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2012 et fixant les conditions de leur perception.

Un amendement est proposé par M. le conseiller Jocelyn Brouillard suivant lequel le taux de taxes foncières imposé en vertu du règlement 462 doit être de 1.21\$/100\$ sans augmentation.

Un vote est pris sur cet amendement.

Résultats : 1 vote pour cet amendement et 4 votes contre
Amendement rejeté à la majorité.

Un autre amendement est proposé par Mme la conseillère Julie Parent suivant lequel la nouvelle taxe sur les matières résiduelles doit être de 224\$ par logement et non 243\$.

Un vote est pris sur cet amendement.

Résultats : 1 vote pour cet amendement et 4 votes contre
Amendement rejeté à la majorité

Aucun autre amendement n'est déposé. Le vote se prend alors sur la proposition principale (règlement dans son entier tel que préparé et déposé).

Résultats : 1 vote contre l'adoption du règlement numéro 462 et 4 votes pour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

280-12-11

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012.

CONSIDÉRANT que la Ville de Ville-Marie doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT que le budget ou un document explicatif de celui-ci doit être distribué à chaque adresse civique dans la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le Conseil peut décréter que le budget ou le document explicatif soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 où sont présentés des revenus de fonctionnement de 3 852 796 \$, des charges et affectations aux fins fiscales (incluant 663 409 \$ d'excédent de fonctionnement affecté au budget 2012) totalisant également 3 852 796 \$.

DE PUBLIER dans le *Météor Express* un document explicatif concernant le budget 2012 et le programme des dépenses en immobilisation 2012-2013-2014.

M. le conseiller Jocelyn Brouillard vote contre l'adoption des prévisions budgétaires 2012 dans sa formulation proposée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

281-12-11

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2012-2013-2014.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la Loi des Cités et Villes, le conseil doit adopter un programme triennal des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 2012-2013-2014;

CONSIDÉRANT QU'un avis public, à cet effet, a été publié dans l'édition du 23 novembre 2011 du journal Le Reflet, conformément à l'article 474.3 de cette même Loi;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Audrey McFadden et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Ville-Marie accepte et adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 2012-2013-2014, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en date du 5 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC.

Aucune.

QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL.

Commentaire donné sur le coût du camion Incendie et demande de ne pas aller de l'avant avec un projet d'acquisition qui serait supérieur au budget voté .

282-12-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Brouillard et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée. Il est 21h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Bernard Flébus,
Maire.

Daniel Dufour,
Secrétaire-trésorier.